

# La Gazette de La Roue Libre de Thau



## LA ROUE LIBRE FÊTE SES 18 MOIS

### Ça roule pour la Roue Libre de Thau

- L'année 2016 a été l'occasion d'amplifier nos actions en faveur du vélo urbain sur le bassin de Thau :
- **vélorutions** pour rappeler que la voirie n'est pas uniquement réservée aux véhicules motorisés ;
  - animation d'**ateliers de réparation de vélos** pour remettre en mouvement des vélos souvent délaissés par leurs propriétaires ;
  - **concertation avec les institutions** (Conseil de développement de Thau Agglo, Mairie de Sète, rencontres avec des élus locaux) pour proposer des aménagements cyclables (arceaux, signalétique...) ;
  - tenue d'un stand lors de la journée de l'éco-mobilité en septembre 2016 ;
  - **balades de découverte** de la ville et de ses environs dans une ambiance conviviale ;
  - rencontres avec les **associations voisines** (Vélocité de Montpellier, Vélo du Pays de l'Or).

La progression du nombre de personnes qui rejoignent la Roue Libre (désormais **70 adhérent.e.s** soit une vingtaine de plus depuis juin 2016) confirme l'importance des attentes et la pertinence de nos actions pour une mobilité douce et active en ville.

Pour autant, l'horizon est encore bien bouché pour que le vélo trouve une place en ville. Les **récents travaux de voirie** qui ignorent superbement tout autre mode de déplacement que la voiture, donc réalisés en totale infraction avec le code de l'environnement, viennent nous le rappeler cruellement. Cette indifférence (voire ce mépris) pour les modes doux ne peut que renforcer notre détermination et notre volonté d'agir.

### Des projets pour 2017

Inscrite dans la dynamique de **Sète en transition**, la Roue Libre de Thau compte bien, en 2017, poursuivre ses actions (balades revendicatives et de découverte, ateliers de réparation, concertation avec les institutions...), mais aussi développer de nouveaux projets. Comme celui d'une **vélo-école** pour adultes sur le quartier de l'Île de Thau ou encore le projet de **convergence cycliste** pour demander la réalisation d'une piste cyclable entre Vic-la-Gardirole et Villeneuve-lès-Maguelone prévue pour le dimanche 1 octobre 2017.

Alors que tant de villes s'inscrivent dans un processus de reconquête de leur centre en limitant la place de la voiture (Bordeaux, Nantes, Strasbourg et même Lyon et Paris), la ville de Sète semble avoir fait le choix de rester à l'écart de ce mouvement.

Pourtant, le vélo est un outil essentiel pour opérer la transition nécessaire. Non polluant, économique, bon pour la santé, la bonne vieille bicyclette est le **véhicule urbain du futur**. Couplé ou non avec une assistance électrique, le vélo est l'avenir de nos villes, qu'il rend paisibles et calmes, libérant l'espace public actuellement monopolisé par les voitures et autres engins motorisés.

Sète malgré - ou plutôt à cause - de ses contraintes multiples (canaux, étroitesse des rues, fortes déclivités...) est un territoire particulièrement adapté pour opérer cette transition de la mobilité urbaine et de la valorisation de ses espaces exceptionnels.

**Sète sans voiture n'est pas une utopie** mais un avenir certain, la seule interrogation reste le rythme auquel cette transition s'opérera.

Gageons que 2017 sera une année clé pour accélérer cette mutation et que La Roue Libre de Thau sera à la hauteur de ces enjeux.

**En 2017, nous continuerons à rouler librement pour la planète et le bassin de Thau !**

# La Gazette de La Roue Libre de Thau



## PRINCIPALES ACTIONS DE LA ROUE LIBRE DE THAU EN 2016

### De la concertation

Avec Thau Agglo, la Ville de Sète, ou encore les Conseils de Quartiers pour discuter des projets d'aménagement des boulevards Blanc/Verdun ou de l'installation d'arceaux de stationnement.

### Des ateliers de réparation

à Marseillan lors de la **Fête de la Jeunesse** le 28 mai  
à Sète après notre **Assemblée Générale** le 25 juin  
à Sète lors de la **Journée de la Mobilité** le 17 septembre

### Des rencontres

Avec les associations voisines de Vélocité-Montpellier et Vélo Pays de l'Or lors de la balade du 2 octobre, avec les spectateurs du film Demain, avec les visiteurs du Forum Autrement à Frontignan, avec les usagers des TER...

### Des réunions

Une dizaine de réunions ouvertes aux adhérents, pour discuter de nos projets !

## LA ROUE LIBRE EN LIGNE

Pour vous tenir informé de nos différentes actions (balades, ateliers, réunions...), retrouvez-nous sur notre [site internet](#) et notre [page Facebook](#).

Pour contribuer à nos discussions et donner votre avis, rejoignez-nous sur le [Forum](#) de Sète en Transition !

### Des balades et défilés à vélo

*14 février* : balade de Sète à Frontignan  
*13 mars* : balade de Sète à Marseillan  
*3 avril* : balade dans Sète  
*5 juin* : vélorution à Frontignan  
*17 septembre* : balades dans Sète  
*2 octobre* : balade de Sète aux Aresquiers  
*6 novembre* : balade de Sète à Agde  
*4 décembre* : balade revendicative dans Sète

### Des tâches administratives

Souscription d'un contrat d'assurance, ouverture d'un compte bancaire, possibilité d'adhésion en ligne...



## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2016, ont été élus au Conseil d'Administration 3 membres sortants : Philippe Aubin, Maëlic Philippot, Antoine Reboul, et 7 nouveaux membres : Jeanne-Marie Beaufretton, Christian David, Odile David, Romain Devaux, Fred Passicot, Daniel Rigaud et Lina Saliou.

Le Conseil d'Administration a ensuite validé la nouvelle composition du bureau : Philippe (président), Christian (président adjoint), Daniel et Romain (secrétaires), Antoine et Lina (trésoriers), Odile (trésorière adjointe).

# La Gazette de La Roue Libre de Thau



## QUELLE PLACE POUR LE VÉLO ?

### Quelques aménagements ponctuels

Plusieurs petits aménagements ont été réalisés à Sète pendant l'été 2016. Un **muret de séparation** a été construit le long de la piste cyclable bidirectionnelle au niveau de l'école Langevin, où des problèmes récurrents de stationnement gênant étaient signalés.

De nombreux passages réservés aux piétons et aux vélos sont protégés par un excès de barrières destinées à empêcher l'accès des deux-roues motorisés. Cet objectif est rarement atteint et constitue de plus une véritable gêne pour les poussettes, fauteuils roulants, vélos spéciaux et remorques. Le **démontage de certaines barrières** au niveau des passages sous la voie ferrée rue de la Seiche et rue Toussaint Mazel constitue donc une amélioration des continuités cyclables.

Ces différents points étaient signalés sur notre [carte des points noirs](#) que vous pouvez retrouver en ligne sur notre site internet.

### Mais pas de plan global à Sète

La rénovation du **Pont de la Gare** s'est achevée, hélas sans aménagement cyclable. De **grands travaux de voirie** ont été entrepris à la rentrée, accompagnés d'une importante campagne d'affichage. Ils prévoient la rénovation de 20 rues, soit la réfection de plus de 22.000 mètres carrés de voies et chaussées. Malheureusement, nous avons pu constater lors de notre balade du 4 décembre que ces travaux ne prévoient pas l'aménagement d'itinéraires cyclables, en infraction flagrante avec la loi LAURE (lire ci-dessous) !



La piste cyclable est maintenant mieux protégée devant l'école Langevin.



Le passage sous la voie ferrée est maintenant plus facile, même si avec une remorque ça demeure un peu compliqué...

## LOI SUR L'AIR

Article L228-2 du Code de l'Environnement, précédemment connu comme l'article 20 de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE, en 1997) :

*"À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe."*

En cas de rénovation urbaine, **la mise au point d'itinéraires cyclables est donc une obligation légale !**

## DES ARCEAUX AVEC THAU AGGLO

La Roue Libre de Thau a été invitée à participer aux réunions du Conseil de Développement de Thau Agglo, et a naturellement trouvé sa place au sein de la commission *Aménager - Se déplacer*.

Des discussions y ont porté sur l'installation de **nouveaux arceaux de stationnement**, le choix du modèle, les emplacements à privilégier. Pour la ville de Sète, l'implantation de groupes de 5 arceaux ou plus sur 20 à 25 nouveaux emplacements a été validée !

En 2017 Thau Agglo et la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau fusionnent pour donner la CABT. La composition du Conseil de Développement va donc évoluer et nous espérons que la Roue Libre de Thau y trouvera une place pérenne.

# La Gazette de La Roue Libre de Thau



## PICS DE POLLUTION

La fin de l'année 2016 a été marquée par plusieurs épisodes durables de pollution atmosphérique aux particules fines et aux oxydes d'azote, causés principalement par le trafic routier et le chauffage au bois.

### Le vélo comme solution

Afin de réduire les émissions polluantes, l'utilisation du vélo comme moyen de transport régulier constitue une alternative crédible à la voiture individuelle pour les trajets courts, de moins de 5 à 10 km. Les freins principaux à son utilisation sont l'absence ou le manque d'aménagements spécifiques, et le sentiment d'insécurité qui en découle pour les cyclistes.

Enfin, les études montrent **qu'un cycliste dans la circulation respire un air moins pollué qu'un conducteur dans l'habitacle de sa voiture**. En cas de pollution, il convient cependant d'éviter un effort physique intense, et donc de pédaler sans trop forcer !



Illustration : Mon Quotidien

## PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE

Le 22 mars 2017, **le port du casque à vélo deviendra obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans**, conducteurs ou passagers. Les adultes accompagnateurs risqueront alors une amende de 135 € en cas de non-respect de cette obligation. Si un casque conforme peut effectivement protéger des chocs à la tête dans certains cas, c'est l'obligation de le porter qui est contestée par la plupart des spécialistes de la bicyclette.

En effet, la première conséquence de l'obligation du port du casque risque d'être la diminution de la pratique du vélo : cet effet a été observé en Australie avec une baisse de 30% des trajets ! Avec un impact négatif en terme de santé publique, lié à l'augmentation de la sédentarité.

Une autre conséquence du port du casque est le changement dans la perception des autres usagers de la route. Casqués, les cyclistes semblent moins vulnérables et les automobilistes sont alors moins enclins à diminuer leur vitesse et à respecter les distances de sécurité...

C'est dans des pays comme les Pays-Bas, où l'usage de la bicyclette est très répandu et où celui du casque est faible que le taux d'accidents graves touchant des cyclistes est le plus bas. Preuve que plus qu'avec un casque sur la tête, c'est avec une véritable culture cyclable et des aménagements bien adaptés que les cyclistes sont le plus en sécurité !



## SUBVENTIONS EN DANGER POUR LES ASSOCIATIONS PRO-VÉLO

Début décembre 2016, 6 associations nationales de promotion du vélo n'avaient pas reçu leurs subventions du Ministère de l'Environnement. Après une importante mobilisation la Fédération des Usagers de la Bicyclette, l'Heureux Cyclage et le Club des Villes et Territoires Cyclables ont fini par obtenir les leurs. En revanche, l'Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes, France Vélo Tourisme et les Départements et Régions Cyclables ne recevront rien. Le montant global de ces subventions vitales pour ces associations est de 230.000 €, une goutte d'eau dans le budget de l'Etat puisqu'il représente le coût de 37 mètres d'autoroute ou 58 Vélib's selon le journaliste spécialisé Olivier Razemon qui tient le blog [transports.blog.lemonde.fr](http://transports.blog.lemonde.fr).

# La Gazette de La Roue Libre de Thau



## ATELIER VÉLO

Les **ateliers participatifs de réparation** permettent de faire la promotion active de l'usage du vélo en ville, en facilitant l'entretien et la réparation en autonomie et à faible coût. Ce sont des lieux d'apprentissage où chacun est invité à partager ses connaissances en mécanique

En l'absence de local, la Roue Libre a animé cette année 3 ateliers de réparation de vélo en plein air, à l'occasion de différents événements. Ces ateliers rencontrent un succès certain auprès du public, mais l'association manque d'outils et de bénévoles motivés pour les organiser...

### Bricoleurs bénévoles recherchés

Avec le départ vers les tropiques de Romain, très impliqué dans ces événements, Paul se retrouve un peu seul. Nous sommes donc à la recherche d'adhérents adeptes de rustines et de clés pour poursuivre cette activité !



## ROUE LIBRE DE THAU OU SÈTE ?

La Roue Libre de Thau a été créée en 2015 par des membres majoritairement issus du collectif Sète en Transition. En 2016, la majorité des adhérents habite toujours à Sète, mais nous partons régulièrement en direction des villes voisines et avons participé à des événements à Marseillan et Frontignan.

Au 1er janvier 2017, les 2 communautés bordant l'étang de Thau ont fusionné en une unique agglomération (CABT), donnant ainsi une plus grande cohérence à la politique d'aménagements cyclables entre villes à l'échelle du bassin de Thau. De plus, cette collectivité semble être à l'écoute et

favorable à la promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle !

Nous invitons donc les cyclistes urbains de toute l'agglomération à nous rejoindre afin que les différentes communes soient représentées lors de nos futures discussions avec la CABT, sur les grands projets d'aménagements.

## DANS LA PRESSE LOCALE

"Galère automobile garantie à l'entrée de Sète sur la route de Balaruc" (26 nov.), "Se garer à Sète le matin : un vrai chemin de croix" (30 nov.). Ce sont deux titres relevés dans le Midi Libre cet automne. Dommage que **la solution vélo**, efficace pour les trajets en ville ou entre villes proches soit généralement ignorée des médias et des institutions...

## AVEC VOUS, UNE ASSOCIATION POUR PROMOUVOIR LE VÉLO !

Vous êtes convaincus que le vélo est un moyen de déplacement agréable, économique et efficace ? Qu'il contribue à rendre nos villes plus sûres, moins bruyantes, moins polluées, plus agréables ? Qu'il permet d'améliorer notre environnement et notre santé ? Rejoignez-nous !

Vous pouvez nous aider en nous suivant sur les réseaux sociaux et en partageant nos messages. Vous pouvez télécharger [nos affiches](#), les imprimer et contribuer à leur diffusion dans votre commune, chez les commerçants qui le souhaitent. Vous pouvez venir assister à nos réunions mensuelles et pédaler à nos balades, discuter sur [le forum](#), apporter votre temps, vos idées, vos compétences... Bref, participez !



[contact@larouelibredethau.org](mailto:contact@larouelibredethau.org)



<http://larouelibredethau.org>



La roue libre de Thau

Adhérer



Ne pas jeter sur  
les pistes cyclables